

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 AOUT 2015 à 20h00

L'an deux mil quinze, le cinq août à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Annick PIEDERRIERE, Nathalie GUILBERT, Nadia MONNIER et Maud ROBIN.

Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Daniel HENRY, Philippe BARGAIN, François LE COMTE, et Stéphane DANION conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents : Mrs Dominique PERRICHOT et GILLES RUELLAND

Étaient absents excusés : Mmes Dominique MAILLET, Alice BERTRAND et Fabienne SAVATIER, Mrs Patrick HAUPAS, Claude PIEL

Ayant donné pouvoir : Mme Alice BERTRAND à Mme Elise JOSCHT, Mme Dominique MAILLET à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Patrick HAUPAS à Mr Didier GUERIN, Mr Claude PIEL à Mme Marie-Françoise CHEVILLON, Mme Fabienne SAVATIER à Mr Stéphane DANION.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2015 et propose de nommer Mme Elise JOSCHT, secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2015 et nomme Mme Elise JOSCHT, secrétaire de séance.

REEXAMEN D'UNE INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE DE PLELAN LE GRAND

Mme Elise JOSCHT, adjointe aux affaires scolaires rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 06 mars 2015, la commune de Plélan le Grand a adopté des règles d'inscriptions à l'école publique pour les enfants ne résidant pas sur la commune de Plélan le Grand. Les familles doivent désormais compléter un dossier d'inscription et celui-ci doit être validé par le Maire de la commune de résidence. A Paimpont, les inscriptions sont examinées par le conseil municipal. Et à ce jour, la commune de Plélan le Grand a validé toutes les inscriptions à l'exception de celle de l'enfant Ewan LE GULUCHE.

Le conseil municipal a le 17 juin dernier émis un avis favorable à l'inscription d'Ewan LE GULUCHE car cet enfant était déjà scolarisé à Plélan le Grand. Or la commune de Plélan le Grand a refusé cette inscription considérant qu'il y avait un changement de cycle : passage de grande section à CP (conformément à la loi) et que la commune de Paimpont avait refusé de participer financièrement.

La famille de cet enfant est dans le désarroi et Mme Elise JOSCHT propose de réexaminer exceptionnellement cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de participer exceptionnellement aux charges de fonctionnement d'un montant de 244.80€, pour l'année scolaire 2015-2016 de manière non renouvelable, pour l'enfant Ewan Le Guluche, (le seul ayant reçu un refus d'inscription) afin que ce dernier puisse poursuivre sa scolarité suite à un changement de cycle (passage de la GS au CP) dans l'école publique de Plélan Le Grand. La commune de Plélan Le Grand a modifié tardivement les règles d'inscription et refusé la poursuite de scolarité de cet enfant faute de financement de la part de la commune de résidence.